



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## tribunaux paritaires des baux ruraux

Question écrite n° 53817

### Texte de la question

Mme Dominique Orliac attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la nécessité de revaloriser le montant de l'indemnisation des assesseurs aux tribunaux paritaires des baux ruraux. Le montant de cette indemnisation, fixée à 7 euros par audience depuis l'arrêté du 17 juillet 1991, apparaît en effet bien dérisoire. Il pourrait bien décourager les meilleures volontés et remettre en cause, à terme, ce type de juridiction appréciée par tous. Il faut en effet rappeler que les professionnels qui siègent au sein des tribunaux paritaires acceptent de participer à un service public sans une réelle indemnisation correspondant au temps passé et au courage déployé dans l'intérêt général. Aussi, elle lui demande de bien vouloir envisager, dans l'optique du renouvellement en janvier 2010 des assesseurs aux tribunaux paritaires des baux ruraux, une revalorisation significative de l'indemnisation des membres de ces juridictions.

### Texte de la réponse

L'indemnité de vacation des membres assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux est fixée, depuis l'arrêté du 17 juillet 1991 paru au Journal officiel le 27 juillet 1991, à la somme de 45,96 francs par audience soit 7,01 euros par audience. Depuis cette date, la rémunération des assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux n'a fait l'objet d'aucune revalorisation. Afin de remédier à cette situation, il a été décidé de procéder à la revalorisation de cette indemnité afin de la porter à la somme de 11 euros par audience à compter du 1er janvier 2010, soit une augmentation de plus de 56 %. Il convient de souligner que la seule prise en compte de l'inflation intervenue depuis 1991 aurait conduit à une revalorisation inférieure (9,39 euros), soit une augmentation de 33 %. La publication de l'arrêté mettant en oeuvre ce texte devrait intervenir prochainement.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Dominique Orliac](#)

**Circonscription :** Lot (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53817

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** Justice et libertés (garde des sceaux)

**Ministère attributaire :** Justice et libertés (garde des sceaux)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 juin 2009, page 6332

**Réponse publiée le :** 29 décembre 2009, page 12545